

Défi 21 jours de bienveillance

CHAQUE JOUR
PENDANT 21 JOURS

POSEZ DES ACTIONS
BIENVEILLANTES
POUR VOUS
VOS PROCHES
ET VOTRE
COMMUNAUTÉ
PUIS PARTAGEZ-LES
SUR INSTAGRAM ET FACEBOOK!

> INSCRIVEZ-VOUS <
SURFELAVAGUE.CA

UN ÉLAN DE POSITIVITÉ POUR LA NOUVELLE SAISON QUI ARRIVE

NOUVEAU! Votre ICI a fait des efforts particuliers en gestion des matières résiduelles? La MRC veut vous récompenser!



Cette année, dans le cadre du **Gala des Prix Distinction** de la Chambre de commerce et industrie Haute-Yamaska (CCIHY), la MRC chapeautera une toute nouvelle catégorie : *Saine gestion des matières résiduelles*.

Votre industrie, commerce ou institution a adopté des pratiques permettant de diminuer ses déchets en 2021? Soumettez votre candidature dès maintenant!

Toutes les informations sont disponibles sur le site Web de la CCIHY au : www.cchy.ca

Attention aux cendres dans les bacs roulants!



La MRC vous invite à redoubler de prudence au moment de vous départir de vos cendres de feu de bois.

N'oubliez pas qu'il faut entreposer les cendres jusqu'à ce qu'elles soient complètement refroidies, **soit pour une période minimale de 7 jours**, mais pouvant aller jusqu'à 14 jours, avant de les mettre dans un bac roulant. Il faut aussi les entreposer dans un contenant métallique et les humidifier avec de l'eau, sans quoi, elles pourraient se raviver au contact des autres matières résiduelles et causer un incendie.

Les bûches et les souches ne vont pas dans le bac brun.

Que faire avec une grosse souche ou des bûches en trop? La MRC vous rappelle qu'en raison de leur taille, celles-ci ne vont pas dans le bac brun.



Voici quelques options :

- 1) Les couper en plus petits morceaux, de la taille de petites branches (le couvercle doit pouvoir fermer);
- 2) Les bûches peuvent être apportées aux écocentres ou offertes à un voisin qui possède un foyer;
- 3) Si vous devez absolument vous départir d'une souche, votre seule option est la poubelle.

Pour en savoir plus sur les matières acceptées et refusées aux différentes collectes, visitez le [GENEJETER.COM](https://www.genedejeter.com).

Offre d'emploi : coordonnateur à la sécurité publique pour la MRC de La Haute-Yamaska (offre modifiée)

Vous êtes passionné de sécurité?

Les services de sécurité incendie n'ont pas de secret pour vous?

Vous voulez rejoindre une équipe en or et relever de nouveaux défis?

La MRC de La Haute-Yamaska est à la recherche d'une personne dynamique et compétente pour pourvoir le poste de coordonnateur à la sécurité publique.

Pour en savoir plus ou pour soumettre votre candidature : <https://haute-yamaska.ca/information-aux-citoyens/offre-demploi-coordonnateur-a-la-securite-publique-4/>

Séance du conseil de la MRC

La prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC aura lieu le mercredi 9 février à 19 h.

Conformément à l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, prenez note que les séances du conseil se tiennent à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

Pour adresser une question au conseil, pour visionner les captations des séances ou pour consulter les ordres du jour et les procès-verbaux, visitez le [Haute-yamaska.ca](https://www.haute-yamaska.ca).

Nous joindre

MRC de La Haute-Yamaska

76, rue Dufferin

450 378-9975

[haute-yamaska.ca](https://www.haute-yamaska.ca)